



LE CANNET DES MAURES

lettre d'information du Cannet des Maures

Mai 2016

MODES DE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE D'EAU

- Soit en vous rendant en **MAIRIE AU POLE FINANCES** au 1er étage (mercredi 8h30-12h00 et 13h30-17h00 et le vendredi après-midi 13h30-16h30) :

- en espèces dans la limite de 300 euros,
- par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre du Trésor Public. Les chèques pourront être déposés dans la boîte aux lettres de la maire à proximité de la porte principale 24h sur 24 et 7 jours sur 7 (veuillez joindre le talon détachable à votre chèque),
- par carte bancaire sur place.

- Soit à distance :

- Par paiement sur internet en vous rendant sur le site de la ville www.lecannetdesmaures.com
- Par virement : TP TOULON
RIB : 10071-83000-00002017369-67
IBAN : FR76 1007 1830 0000 0020 1736 967 BIC : TRPUFRP1
IMPERATIF : Rappeler les références portées sur le talon détachable dans le libellé de votre virement.

DU NOUVEAU POUR VOTRE PAIEMENT PAR INTERNET

Le paiement se fera toujours via le site de la commune www.lecannetdesmaures.com avec un lien à mesfacturesonline.fr

Pour cela, cliquer sur « En un clic » à droite de la page d'accueil.



Sélectionner l'icône « Vos factures en ligne » puis « régler mes factures » puis « Facture d'eau » pour accéder au site « [mesfacturesonline](http://mesfacturesonline.fr) » .

RÉGLER MES FACTURES EN LIGNE

Le dispositif TIFI (Titres Payables par Internet) dispose désormais d'une nouvelle plate-forme de test. Le service interrompu le 28/09/2015 au soir a repris. Cette évolution consolide le fonctionnement et aide les usagers. Seuls les écrans de paiements carte bancaire et les tickets de paiements verront leur page. Toutefois, suite à un problème technique, les usagers souhaitant effectuer un paiement dont le mode de paiement est en ligne ne peuvent finaliser leur transaction. Ce problème est en cours de résolution.

Factures disponibles pour le paiement en ligne

- Facture d'eau
- Facture cantine et transports scolaires



<p>Collectivité : Mairie du Cannet des Maures PARC HENRI PELLEGRIN 83340 LE CANNET DES MAURES Courriel : sec.ppe@lecannetdesmaures.com Tél : 04 94 50 56 25 MAIRE : LONGOUR JEAN LUC</p>	<p>TITRE EXECUTOIRE COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER</p> <p>POLE PUBLIC DE L'EAU 7837 - 0000</p>
---	---

MODE DE PAIEMENT :

- En main ou par chèque au 1er étage (mardi 09:00-12:00/13:00-17:00 et le vendredi 13:00-18:00)
- En espèces dans la limite de 200 euros
- Par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre du Trésor Public. Les chèques pourront être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie 24h sur 24 et 7 jours sur 7 (premier jour de la semaine de la date de votre chèque).
- Par carte bancaire sur place
- Par paiement sur internet www.lecannetdesmaures.com/rubrique et en un clic puis « vos factures en lignes » puis « régler mes factures en ligne » puis « facture d'eau ».

Expéditeur : Mairie du Cannet des Maures
Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET-DES-MAURES

Destinataire : [redacted]

Détail des consommations :

Numéro de chassin	Localisation	Emplacement	Ancien index	Nouvel index	Surplus	Consom.	Réserve
							5

N°	Rubrique
090	Consommation EAU
	- compteur [redacted]
	- compteur [redacted]
100	Sous total EAU (TTC)

- Par paiement sur internet www.lecannetdesmaures.com rubrique « En un clic » puis « vos factures en lignes » puis « Régler mes factures en ligne » puis « facture d'eau ».

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : www.lecannetdesmaures.com

Identifiant : 000041 ,Référence 2016-EA-00-99999 ,Clé : xxx

ORGANISMES PUBLICS :

N°	Rubrique	Unité	Indice	Indice	Surplus	Consom.	Réserve
410	Lutte contre la pollution	m³	0,29	5,5			
	- compteur [redacted]						
	- compteur [redacted]						
430	Sous total Organismes Publics (TTC)						

Facture	Titre	Bordereau	Imputation	R
000006	1		70111	

RENDISSEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- Rendissements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le détail de votre facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services ou de l'établissement désigné ci-dessous du présent avis.
- Reclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également votre administration en précisant les références du titre figurant ci-dessus.
- Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est due, vous pouvez solliciter un conseil ou un accompagnement désigné ci-dessus.
- VOUS DES SECOURS :
- Dans la limite de 2 mois suivant la notification du présent avis (article L. 1817-A du Code de Commerce), si votre collectivité a autorisé, vous pouvez solliciter un accompagnement administratif complet selon la nature de la créance.
- Indemnités d'accompagnement : Indemnité d'urgence et le montant de la créance est inférieur ou égal au seul flou par l'article R221-11 du Code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au sein de ce seul (flou à 7800 euros à compter du 1er Janvier 2020).
- Consommation d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le régime aval que ci-dessus.
- Si vous souhaitez être assés d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par le loi n°31-647 du 10 juillet 1999, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.
- Etat de titre exécutoire en application de l'art L. 252-4 du livre des procédures fiscales, pris, avec et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2542-4 et R 2542-5-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Collectivité : EA
Code recette : EA
Nature rôle : EA
N° du rôle : 2
Code période : 2

Taken à découper et à joindre au paiement

Ma facture **Mon compte**

Saisissez l'identifiant de votre collectivité et la référence de votre facture pour accéder au paiement.

Identifiant de la collectivité :

Référence de la facture : Clé :

Payer ma facture

Net à payer

- Vous entrez l'identifiant de la collectivité, la référence et la clé qui se trouve en haut à gauche du titre exécutoire, comme indiqué dans le modèle de facture ci-dessus.
- Vous payez par CB sur le portail sécurisé
- Vous créez votre compte en 2 clics pour suivre vos factures d'eau.

En vous connectant à « mesfacturesonline.fr » vous pourrez :

- Centraliser toutes les factures émises par le service de l'Eau
- Consulter vos factures au format pdf pendant 90 jours
- Recevoir des alertes emails à l'arrivée d'une nouvelle facture après création du compte
- Recevoir des rappels automatiques en cas d'oubli ou de retard de paiement
- Suivre vos dépenses grâce à l'historique des factures.